

# Conditions Générales de Vente

## PRATIQUE DE LA PÊCHE

### INSTANT PÊCHE ET NATURE

Sébastien GARRET - Moniteur-Guide de pêche

19, La Bretonnière – 28200 DONNEMAIN

SIRET : 898 201 298 00012

Code APE : 8551Z



### Objet :

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les relations contractuelles entre l'entreprise, Instant Pêche et Nature 28 (prestataire) et l'acheteur (client) ainsi que les conditions applicables à toutes prestations effectuées, que le client soit un professionnel ou un particulier.

Elles prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément validées par l'entreprise Instant Pêche et Nature 28. Celle-ci se réserve de pouvoir modifier ses conditions générales de vente à tout moment, cependant, les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la commande (figurant sur la fiche d'inscription) par le client.

La réalisation d'une prestation implique l'acceptation sans réserve ni restriction des présentes CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance. Cette acceptation s'effectue lors de la signature de la fiche d'attestation qui indique que le client a « lu et accepte les conditions générales de vente ».

### Services & Tarifications :

Les prestations proposées sont celles indiquées sur le site internet [www.instantpecheetnature28.fr](http://www.instantpecheetnature28.fr). Toutefois, sur demande, des prestations spécifiques et/ou individualisées (comité entreprise, centres de loisirs, anniversaire, etc...) pourront être réalisées sous réserve d'acceptation de leur tarif par le client.

La durée des prestations est indiquée sur le site internet [www.instantpecheetnature28.fr](http://www.instantpecheetnature28.fr), néanmoins des prestations adaptées peuvent être organisées sous réserve d'un commun accord avec le client. La prestation commence au moment de la prise en charge du client à l'heure et au lieu de rendez-vous mutuellement convenus et s'achève à l'issue du temps imparti, selon la formule retenue par le client.

Les prix pratiqués sont ceux indiqués sur le site internet et nets de taxe (TVA non applicable, article 293 B du CGI). L'entreprise se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, cependant le tarif présent au catalogue lors de la commande reste celui applicable au client.

Les prix indiqués comprennent les frais de dossier, la mise à disposition du moniteur-guide de pêche, le prêt du matériel, la fourniture des appâts, leurres et esches nécessaires au bon déroulement de la prestation. Ils ne comprennent pas le transport du client de son domicile au site de pêche ni les transports entre sites de pêche (cas des pêches itinérantes), l'hébergement (si plusieurs jours de pêche), le repas et le droit de pêche. Pour ces 2 derniers, après accord préalable par le client, ils pourront faire l'objet d'une avance par le prestataire contre remboursement à prix coutant figurant sur la facture.

Le nombre de personnes prises en charge est indiqué sur le site internet pour chaque prestation proposée et l'âge minimum requis pour s'inscrire à une prestation est de 12 ans révolu.

## Structures professionnelles :

Pour des demandes spécifiques de structures professionnelles de types écoles, centres de loisirs, campings, comité des fêtes ou d'entreprise, associations, etc., le nombre et l'âge des participants sont susceptibles d'évoluer. La tarification appliquée sera négociée avec la structure et dans tous les cas, seule une initiation pêche et/ou nature sera proposée considérant que la disponibilité réduite du moniteur par personne ne permet pas l'atteinte d'un niveau technique élevé. La durée d'intervention sera alors de 3h pour une ½ journée et 6h pour une journée complète. Dans le cadre d'intervention pour des structures à vocation pêche (Fédération de pêche, AAPPMA, Ecole de pêche, etc.) il pourra être demandé à la structure de fournir tout ou partie du matériel nécessaire à la prestation. Celle-ci fera l'objet de convention spécifique co-signée par les 2 parties.

## Matériel :

L'entreprise met gratuitement à disposition du client l'ensemble du matériel de pêche et pédagogique, ainsi que les appâts, leurres et esches jugés nécessaires à la prestation. Cette mise à disposition est conditionnée par la signature de la fiche « attestation » indiquant que le client ou son représentant dispose d'une assurance en responsabilité civile. Tout matériel non rendu ou rendu défectueux en fin de séance sera facturé au prix du marché.

Concernant les leurres (souples, métalliques ou poisson nageur), des dispositions particulières peuvent s'appliquer suite à leur perte ou casse. Seul le guide sera juge de la situation et demandera ou non le remboursement du(es) leurre(s). Le client devra se plier au choix du guide et en cas de remboursement, le tarif demandé ne pourra excéder le prix du marché.

En aucun cas, l'entreprise Instant Pêche et Nature 28 ne mettra à disposition du client des vêtements de pluie, chaussures ou bottes, blouson chaud, casquette ou chapeau, lunette de soleil, crème solaire, etc. pour lutter contre les événements climatiques possibles lors d'une sortie pêche. En revanche, le guide fournira au client un gilet de sauvetage (obligatoire) pour les prestations en float-tube et bateau ainsi que les waders (à la demande) pour le float-tube. Pour ce dernier point, l'entreprise ne garantit pas que la pointure et la taille des waders correspondent parfaitement au client.

S'il le souhaite, le client peut venir avec son propre matériel (cannes, leurres, waders, gilet de sauvetage, etc.) et l'utiliser lors de la prestation. Il est alors seul responsable de son matériel et l'entreprise décline toute responsabilité en cas de perte, casse ou mauvais fonctionnement durant l'activité. Le client accepte néanmoins, à des fins techniques et pédagogiques, que le moniteur puisse utiliser le matériel de pêche apporté.

## Réservation

Le client qui passe commande d'une prestation doit compléter, signer et renvoyer les fiches d'inscription, de droit à l'image (facultatif) et d'attestation correspondantes. Pour les mineurs, seul(s) le(s) responsable(s) légal(aux) est(sont) chargé(s) de remplir les documents. Un chèque d'acompte (rédigé à l'ordre d'Instant Pêche et Nature 28) d'une valeur de 25% du montant total de la prestation est demandé pour valider la commande. Ce dernier ne sera encaissé avec le solde qu'à l'issue de la prestation.

L'ensemble des documents est à adresser au siège de l'entreprise à l'adresse suivante : Sébastien GARRET – Instant pêche et nature 28 – 19, la Bretonnière – 28200 Donnemain

La réception des documents signés et du chèque d'acompte vaut preuve de la transaction, signature et acceptation de la prestation proposée dans son intégralité. Toute réservation doit-être finalisée 72h minimum avant la date de la prestation. Un email est adressé au client pour l'informer de la réception des documents et validation de sa réservation.

## Annulation, report et/ou interruption

Si des aspects climatiques, météorologiques et hydrauliques ou présence de pollution ne permettent pas la réalisation de la prestation dans de bonnes conditions (sécurité, qualité, respect des poissons et des milieux aquatiques), l'entreprise se réserve la possibilité d'annuler la prestation. Dans ce cas, un report est proposé au client. Faute d'accord, la prestation est annulée et l'acompte versé est entièrement remboursé. Il en est de même en cas d'impossibilité pour le guide d'honorer la commande (maladie, accident, cas de force majeure). Le guide s'engage à prévenir le client de l'annulation (ou du report) avant la prestation.

Un client peut demander l'annulation ou le report d'une prestation. En cas d'annulation, celle-ci doit être prononcée 2 semaines au moins avant la date prévue. Dans ce cas, l'acompte est restitué. Si elle intervient moins de 2 semaine avant, l'acompte est conservé. Toute annulation non signalée 48h avant la date prévue ou absence le jour de la prestation, entraîne, comme dédommagement, la facturation d'une prestation complète. Si l'annulation fait suite à un évènement majeur, grave, non prévisible de dernière minute (accident, maladie, ...), un justificatif sera demandé au client afin de juger du remboursement ou non de l'acompte versé ou du paiement ou non de l'intégralité de la prestation. Pour le report, celui-ci doit être demandé au moins 1 semaine avant la prestation et être reprogrammé dans un délai de 2 mois. Le report concerne la prestation initialement validée.

S'il le juge nécessaire, le guide peut interrompre et/ou arrêter une prestation en court, à tout moment, si les conditions de sécurité ne sont pas réunies. En fonction des situations, la prestation peut reprendre ou être définitivement arrêtée. Toute prestation démarrée est due mais dans le cas d'arrêt, sa tarification prendra en compte le temps effectif de prestation.

## Bons cadeaux

Il est possible par le client de demander un bon cadeau. Ce dernier est validé à réception de l'intégralité du montant dû par avance et encaissé. Un exemplaire au format « pdf » sera adressé au client pour validation. Le bon cadeau est valable 1 an à partir de la date figurant sur le bon et seul le titulaire (nom, prénom figurant sur le bon) peut-y prétendre. Charge au bénéficiaire de contacter l'entreprise pour définir la date de la prestation. Une fois choisie, le client devra compléter et signer les documents d'inscription et l'attestation obligatoires. Aucune réservation n'est possible 2 mois avant la fin de la période de validité du bon. Un bon cadeau est acquis et ne peut être remboursé ou échangé, quel que soit le motif.

## Modalités et conditions de paiement

Le prix est exigible à l'issue de la prestation pour les particuliers, déduction faite de l'acompte déjà versé. Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre d'Instant Pêche et Nature 28 ou en espèce le jour de la prestation, la facture est établie et transmise au client par mail sous 15 jours.

Un délai de 30 jours est accordé aux structures professionnelles ainsi qu'un paiement par virement. Passé ce délai, des pénalités pour retard de règlement sont dues. Elles correspondent à 10% du montant total de la prestation par jour de retard.

## Responsabilité et sécurité

Prestataire de services, le Moniteur-guide de pêche diplômé (affilié au Syndicat des Moniteurs Guides de Pêche Français) est couvert par une assurance responsabilité civile qui le protège dans le cadre de son activité professionnelle. Le client atteste également être couvert par une police d'assurance lors de ses activités de loisirs (sa signature sur l'attestation à remettre faisant foi).

Instant Pêche et Nature 28 n'est tenue que par une obligation de moyens. La réussite de la pêche (nombre de poissons) ainsi que la capture de poissons spécimens (grande taille) ne sont pas des promesses. Bien que le guide mette toutes ses connaissances et compétences en œuvre pour permettre au client d'attraper des poissons, il ne saurait être responsable de l'absence de touche ou d'inactivité des poissons.

Sa responsabilité ne pourra pas être engagée pour des dommages résultants d'une mauvaise utilisation du matériel et/ou leurres mis à disposition du client, ni pour des accidents survenus lors des déplacements à pied sur les sites de pêche.

Le client s'engage à ne pas avoir de contres indications à la pratique de la pêche et être en bonne santé physique. Cet engagement est matérialisé par la signature de l'attestation correspondante. En outre, le client devra se conformer strictement aux règles de sécurité données par le guide et ne pas y déroger. Dans un cas contraire, seul le client serait tenu pour responsable d'incidents ou accidents survenus si les consignes de sécurité n'étaient pas suivies.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour les prestations en float-tube et bateau quel que soit l'âge du client.

## Carte de pêche

La carte de pêche est une obligation réglementaire pour pouvoir exercer la pêche, quel que soit l'âge du pêcheur, même pour une journée. Pour participer à une prestation, le client doit donc obligatoirement s'acquitter d'une carte de pêche en cours de validité dans le département d'Eure et Loir. 2 options sont possibles, soit le client récupère sa carte (journalière, annuelle, hebdomadaire, mineur ou découverte femme) sur internet ([www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)) ou auprès d'un revendeur agréé d'Eure et Loir soit le prestataire, en accord avec le client, s'occupe des démarches. La carte sera alors facturée au prix coutant.

## Ethique et déontologie

Pour Instant Pêche et Nature 28, une prestation a pour objectif l'acquisition et le développement de savoirs et pratiques techniques (pêche et nature) permettant une montée en compétences du client, de le rendre autonome dans son loisir pêche et de lui faire passer un bon moment au bord de l'eau. La capture de poissons à des fins de consommation personnelle par le client est exclue.

Dans un souci de préservation, les poissons capturés lors des prestations seront manipulés avec précautions et obligatoirement remis à l'eau (No-Kill) et cela dans les meilleures conditions possibles pour assurer leur survie. Toutefois, un poisson ne survivant pas à sa capture pourra être conservé par le client sous réserve que les règles en vigueur dans le département soient respectées.

## Droits à l'image

Durant la prestation des photos et/ou vidéos sont susceptibles d'être réalisées par le guide. Leur exploitation commerciale à des fins de communication et de promotion des activités par le prestataire fait l'objet d'un accord explicite par le client au travers de la signature de la fiche « Droit à l'image ». Ce dernier accorde les droits à l'image des photos et vidéos réalisées à l'entreprise Instant Pêche et Nature 28. En contrepartie, le prestataire s'engage à fournir au client l'intégralité des images/vidéos (sur demande) et veille à ce que leur utilisation par les médias ne porte pas atteinte à la vie privée du client. Sans accord d'exploitation, les photos et vidéos seront intégralement remises au client.

## Propriété intellectuelle

Tous les éléments (textes, commentaires, informations, images, photographie, ...) du site internet [www.instantpecheetnature28.fr](http://www.instantpecheetnature28.fr) sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de Sébastien GARRET et des partenaires ayant collaborés à la construction du site, sauf mention contraire expressément validée. Toute reproduction, utilisation ou diffusion, totale ou partielle, des contenus écrits, visuels ou sonores, pour quelques motifs que ce soit, sont interdits.

## Règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, portant sur la conclusion ou l'exécution des présentes, les parties s'efforceront, avant d'engager une procédure contentieuse, de trouver un accord amiable, si besoin à l'aide d'un médiateur. En cas d'échec de la médiation, les juridictions de CHARTRES seront seules compétentes.

## Protection des données personnelles

Les informations et données concernant le client, nécessaires à la gestion de sa commande, au bon déroulement de la prestation et au suivi commercial sont conservées par l'entreprise Instant Pêche et Nature 28 à des fins de sécurité pour respecter les obligations légales et réglementaires. L'entreprise s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles communiquées par le client et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Conformément à cette dernière, le client peut exercer son droit d'accès au fichier, son droit d'opposition et son droit de rectification ou de suppression pour les renseignements le concernant en adressant sa demande par courrier électronique à l'adresse [instantpecheetnature28@gmail.com](mailto:instantpecheetnature28@gmail.com) ou par courrier postal à l'adresse suivante : Sébastien GARRET – Instant pêche et nature 28 – 19, la Bretonnière – 28200 Donnemain